

«ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES»

OU

MESURES ou PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT

AU QUÉBEC

Accommodement : arrangement à l'amiable (concilier des intérêts opposés), compromis.

Raisonné : qui agit d'une manière réfléchie, qui manifeste du bon sens, de la sagesse, de la mesure et de la réflexion.

Le phénomène des «accommodements raisonnables» a débuté il y a plusieurs années alors que les autochtones ont accepté de nous laisser partager leur territoire. Qu'on se rappelle les confrontations Français | Anglais apprises dans notre histoire du Canada. Ça n'a rien à voir avec les «accommodations raisonnables». Plus près de nous, avons-nous tout fait pour nos québécois qui vivent avec des limitations physiques ou mentales; là nous pourrions y voir des «accommodements raisonnables».

Ne devons-nous pas quotidiennement faire preuve d'«accommodements raisonnables»? Quand nous faisons appliquer des règles et que nous disons avec une certaine souplesse, n'est-ce pas là déjà une forme d'«accommodements raisonnables».

La cohabitation de différents groupes d'âges ne demande-t-elle pas des mesures d'«accommodements raisonnables»? Nous encourageons le retour à l'entraide

intergénérationnelle. N'y aurait-il pas lieu de mettre plus d'énergie pour mieux structurer cette réorientation de notre société québécoise?

Au fil des ans, nous avons vu s'élargir l'éventail des nouveaux arrivants; nouveaux arrivants riches de savoir, de culture et d'expériences, tous différents de nous, Québécois.

Cette différence ne doit pas servir de pierre de lance dans le but de nous faire perdre **notre fierté d'être** ce que nous sommes comme québécois, du Québec.

Que dire de notre langue «le Français» qui constitue, à mon avis, une des grandes différences entre nous et les autres. Nous nous devons de montrer que nous sommes fiers de parler **«le français» du Québec** et faire en sorte que cette langue soit **LA LANGUE PREMIÈRE ET CELLE** que nous privilégions.

Depuis le début des discussions de la Commission Bouchard-Taylor, le gouvernement du Québec a relancé le dossier sur l'égalité des hommes et des femmes dans notre pays. Ce dossier est un des volets importants dans l'étude sur les «accommodements raisonnables» car il rappelle les nombreux débats qui ont été menés à plusieurs niveaux afin d'en arriver à une connaissance homme-femme et une reconnaissance homme-femme.

Cette égalité entre les hommes et les femmes a été acquise grâce à la détermination et suite à d'importantes remises en question à tous les niveaux de notre société que ce soit tant en matière d'éducation, de politique, de liberté que de religion.

Je crois qu'un élément non négligeable à faire considérer aux immigrants, peu importe le lieu d'où ils sont issus, est cette réalité que nous devenons **LEUR**

NOUVELLE TERRE, LEUR TERRE D'ADOPTION. Comment ne pas comprendre qu'une terre nouvelle qui a accepté d'accueillir des étrangers demande à être respectée?

Le respect, dans la terminologie française, signifie un sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égards, à ne pas porter atteinte à son intégrité. Or, quand nous nous installons à quelque part la moindre des choses implique que nous traitons nos hôtes avec respect, ce qui signifie une élémentaire politesse dans notre façon d'être et de faire. Ne laissons pas croire aux nouveaux arrivants qu'ils sont devenus indispensables à notre avenir et que, sans eux, le Québec pourrait sombrer.

Le respect des valeurs signifie entre autres:

- ✓ L'entraide;
- ✓ Le secours en cas de besoin;
- ✓ L'adoption des habitudes de vie;
- ✓ L'engagement.

Nous devons plutôt faire la preuve aux personnes que nous acceptons ici que le Québec est une terre riche de valeurs humaines, de paix, d'épanouissement pour eux et leurs descendants, tout en leur présentant le Québec comme **LE QUÉBEC** qu'ils doivent adopter.

En contrepartie, pourquoi ne pas élargir les règles sur l'adoption internationale et ainsi permettre à de jeunes parents d'accueillir des enfants qui autrement seront contraints de vivre dans des milieux où ils ne pourront peut-être pas s'épanouir, même survivre ? Ce serait là un encouragement à former des familles et l'assurance d'une meilleure adaptation des nouveaux arrivants.

Quant à l'importation du savoir, des critères plus sévères d'enquête sur les qualités personnelles des individus devraient être appliqués. À ce niveau, sommes-nous convaincus que le Québec ne peut pas se prévaloir, par d'autres moyens, de ce bagage hautement nécessaire? Si nous permettions aux scientifiques de chez nous qui possèdent des connaissances de haut niveau de mieux communiquer leur savoir chez nous, il y aurait sans doute des trouvailles fort intéressantes.

«Accommodements raisonnables» signifie pour moi **tolérance**, soit une liberté limitée accordée à quelqu'un en certaines circonstances. J'en serais plutôt à parler de tolérance dans le contexte qui nous préoccupe.

Ne sommes-nous pas plus fiers que tentent de le démontrer certains faits? Ne soyons donc pas gênés d'imposer ce que nous sommes, ce que nous valons. Ne soyons pas gênés d'imposer notre culture.

Pourquoi souffrir plus longtemps de cette pudeur qui semble nous habiter comme québécois? Il est certain que si nous devons resserrer nos critères d'admissibilité, le nombre de nouveaux arrivants risque de chuter mais pourrait laisser place à une meilleure qualité.

Les 1^{er} et 2 octobre 2007 se sont tenues, à Rimouski, les auditions de la Commission Bouchard-Taylor sur les «accommodements raisonnables». Suivra, le 10 octobre toujours à Rimouski, la venue de la tournée de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Sommes-nous prêts à faire le parallèle entre ces deux groupes de consultation? Sommes-nous vraiment prêts à faire preuve d'«accommodements raisonnables» d'abord envers nos québécois aînés?

Une phrase célèbre et toujours d'actualité me vient à l'esprit : «Charité bien ordonnée commence par soi-même». Soi-même signifie ici la société qui nous entoure immédiatement, québécoise d'origine.

Comment pouvons-nous laisser croire en des «accommodements raisonnables» à une population élargie dont les origines, la culture et les ambitions à moyen et long termes ne nous sont que partiellement connues? Pouvons-nous trouver cela raisonnable, mais comment trouver cela raisonnable ...!?

Déjà, dans l'identification, il y a de quoi s'interroger! Que signifie ce changement de cap dans l'appellation du nom de la présente Commission. Devrait-on y soupçonner une réflexion en coulisses ... ou plutôt s'attendre à une position claire de notre Gouvernement en faveur de la société traditionnellement québécoise dans sa laïcité? Il est important de se rappeler que l'État ne doit pas s'ingérer dans les religions et en contrepartie, les religions ne doivent en aucun cas s'immiscer dans les affaires de l'État.

«Ma liberté finit où celle de l'autre commence» = ne pas tenter de s'en accommoder!

Cessons d'être gênés de ce que nous sommes.

Cessons d'être gênés de ce que nous ne voulons pas devenir.

Soyons nous-mêmes, fiers d'être Québécois, au Québec!

Marcelle Dubé

Rimouski, le 9 octobre 2007